



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6^e séance du mardi 4 novembre 2025

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2025/20 de la Municipalité, du 26 juin 2025 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer un crédit du patrimoine financier de CHF 15'470'000.-, y compris coût de main-d'œuvre interne et intérêts intercalaires, pour financer la mise en conformité du réseau électrique MT/BT de la centrale de production de chaleur de Pierre-de-Plan, y compris achat et raccordement d'une génératrice de secours, la rénovation des installations électriques et d'automations (contrôle commande) liées à la distribution et à la production de chaleur, la mise en conformité et à niveau de trois unités de production de chaleur de l'usine et l'achat de deux unités mobiles de production de chaleur ;
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et enregistrer en fonction des dépenses réelles les charges d'intérêts et d'amortissements relatives à la charge d'investissement de ces crédits sur les rubriques 390, respectivement 330 des Services industriels ;
3. d'allouer un crédit du patrimoine administratif de CHF 1'500'000.-, y compris intérêts intercalaires et mobilier, pour la transformation de la tour de Pierre-de-Plan 4 en surfaces de bureau sur quatre étages permettant la création de 50 places de travail ;
4. d'autoriser la Municipalité à calculer et enregistrer en fonction des dépenses réelles les charges d'intérêts et d'amortissements relatives à la charge d'investissement de ces crédits sur les rubriques 390, respectivement 331 des Services industriels.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 4 novembre deux mille vingt-cinq

Le président



La secrétaire adjointe